

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 7 mai 2026 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 3 mai 2026.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	x	Arrivé à 20h22	
BELLOMO-CHIEU Sylvia	x	Arrivée à 20h18	
BOLZAN Virginie	X		
DANIS Marc	X		
FORGEAT Maurane	X		
GILLE Catherine		Procuration à K. MARTIN	
GRESSEL Philippe	X		
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PIERRAT Denis	X		
RAVAUX Noël	X		
RIES Laetitia	X		
SCHALK Martine	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (14) atteint.
Secrétaire de séance : Karine MARTIN

Informations :

1. Compte-rendus des commissions : centre art et patrimoine 25/03/26 et 30/04/2026 ; commission communale des impôts directs 18/02/2026 ; commission de contrôle des listes électorales du 19/02/2026 ; animations – services – associations 31/03/2026 ; travaux – cadre de vie – sécurité 08/04/26 ; enfance – jeunesse – culture -social 29/04/2026. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 3 depuis la dernière réunion. La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 154 132.98 € pour la commune et 6 445.84 € pour la régie. Emprunt de 350 k€ souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Demande de versement de subventions (209 146 € et 164 458 €) à faire près de la CCAM, du département, de la région et de l'Etat dès les dernières factures payées pour la rue St Georges et le parc du château.

4. Point sur les travaux salle médiévale et parc du château. Le raccordement du nouveau transfo route de Metz et la déconnexion de l'ancien est prévu le 16/06/2026. Le raccordement définitif du château pourra ensuite avoir lieu. Toujours en attente d'Enedis pour finaliser le raccordement des bornes électriques. Dans le parc, la pose des jeux, des zones pique-nique et de l'abri vélo est terminée depuis le 30/04/2026. Un réaménagement devant la porte cuisine et WC est commandé : pose de pavés granit à la place du sol jaune.
5. Point sur les pistes cyclables. Signalétique dans Luttange posée par Martial. La zone de repos est installée sentier d'Altroff.
6. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Sur 20 parcelles, 3 pavillons sont habités et 4 constructions sont en cours.
7. Rue St Georges. Les 2 lots ont été réceptionnés. Il reste quelques réserves à lever.
8. Extension du local des sapeurs-pompiers. Le cahier des charges a été préparé par Marc DANIS. La consultation des entreprises de gros œuvre et d'étanchéité est en cours. La commission travaux – cadre de vie – sécurité se réunira prochainement pour proposer son choix au conseil municipal de juin. 3 entreprises consultées pour le gros œuvres et 2 pour l'étanchéité.
9. Réseau de chaleur. Le remplacement programmé du système de remplissage du silo est programmé semaine 31. La saison de chauffe se termine semaine 27. Le silo devra être totalement vidé dans cet intervalle.
10. SIEL : ateliers seniors. L'association SIEL propose un atelier de prévention orienté sur "la prévention des chutes", financé entièrement par la conférence des financeurs et donc gratuite pour les participants. Il s'agit :
 - d'une conférence (1h30 à 2h) : Accessible à tous. Le jour et horaire sera à fixer ensemble suivant la période à laquelle vous souhaitez commencer.
 - Suivi de 12 séances (1h30 par semaine) : 8 participants minimum et 12 participants maximum. Le jeudi de 15h15 à 16h45 ou de 16h30 à 18h00.Les besoins pour la mise en œuvre de l'action :
 - communiquer auprès du public, retraité de plus de 60 ans. Nous avons déjà une trame de flyer que nous pouvons utiliser pour vous aider.
 - mettre à disposition une salle pouvant accueillir entre vingt et trente personnes pour la conférence et les séances pratiques. Lors des séances pratiques il peut y avoir douze personnes au maximum mais nous sommes amenés à nous déplacer dans la salle.
11. Transfo ENEDIS devant la MAM. Toujours en attente de raccordement, depuis mai 2024.
12. Point sur le PLU ; projet lotissement chemin de Budange. Un aménageur a un projet de lotissement chemin de Budange. Il sera prochainement présenté. En outre, la CCAM prévoit de répartir les droits à construire définis par le SCOTAT entre ses communes d'ici la fin de l'année. Il est donc opportun d'attendre ces informations complémentaires pour avancer dans notre projet.

13. Demandes de subventions pour le chemin de la Télévision. Toujours en attente d'un retour de la demande DETR pour 40 k€. Le nouveau dispositif du département serait décalé en 2027. Le dossier SISCODIPE a été instruit, mais sera reporté en 2027. Le choix des entreprises consultées pourra être fait en 2026, mais les commandes devront être lancées en 2027, sous réserve que les subventions soient notifiées. Le SIDEET a lancé une consultation pour dévier la conduite d'eau. Les travaux devraient débuter en septembre.
14. Réglementation concernant le stationnement – clôtures. Le maire rappelle quelques règles concernant le stationnement en zones UA et UB. « Des aires de stationnement des véhicules correspondant aux besoins des occupations et utilisations du sol doivent être réalisées en dehors des voies publiques, soit au minimum 2 emplacements par logement ». Ce qui signifie qu'en cas de transformation d'une maison individuelle en plusieurs logements, il faut prévoir sur la parcelle 2 emplacements par logement supplémentaire. D'autre part, la pose d'une clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable, en respectant notamment « sur limites séparatives, les clôtures auront une hauteur maximum de 1,50 mètre ».
15. Estimation des domaines. Le livre foncier a enregistré le 16/03/2026 les biens sans maîtres acquis par la commune. Parallèlement, le maire a demandé une estimation de certains de ces biens au service des domaines. Il a répondu le 18/02/2026 et a estimé le bien situé rue de la Forêt (section 1, parcelle 283, 5.69 ares) à 71 700 €. Il a répondu le 06/03/2026 et a estimé les biens situés à Kirsch (section 40, parcelles 14 et 15, 2.80 et 3.10 ares) entre 5900 € et 29 500 € selon les clauses de l'acte de cession. Une proposition de bail a été faite à Théo BECKEL pour la parcelle 84 de la section 34. Une proposition a aussi été faite à Alain BERNARD. Il sera prochainement statué sur la parcelle 61 de la section 34 (49.05 ares).
16. Occupation de l'atelier chemin de Mancy. Une nouvelle entreprise occupe l'atelier chemin de Mancy en lieu et place de la société ACS depuis début avril.
17. Assemblées générales : Amicale Luttangeoise 08/03/2026 et UNC 27/04/2026. Le maire a assisté à l'AG de l'Amicale Luttangeoise. Pas de changement au comité. Marc DANIS a assisté à l'AG de l'UNC à Altroff. Les effectifs sont vieillissants. L'association appelle à l'aide.
18. Repas des anciens. La commission a choisi une sortie à la Porcherie à Vigy le 10 mai, animée par Roland Animation. 93 participants annoncés.
19. Convention JAP. La convention avec l'association JAP qui nous aide à la mise en place des jeunes ambassadeurs du patrimoine pour les visites du château et de l'église sera signée le 21/05/2026 à 10h. Tous les conseillers disponibles sont invités.
20. Rencontre annuelle avec le conseil de fabrique du 26/03/2026. Le maire en tant que membre de droit est invité chaque année à cette réunion. Il a réalisé des travaux de rénovation dans la sacristie. Il valide les visites guidées par les JAP et apporte des informations.

21. Implantation d'une supérette. Présentation rapide du projet. Un représentant API viendra faire une présentation détaillée au conseil du 25/06/2026. Simon Monnier de la communauté de communes viendra aussi. Il y aura lieu de prendre position sur l'achat ou la location du bungalow.
22. Giratoire D2bis - D8. Une réunion avec les services du département et la commune de Volstroff a eu lieu le 28/01/2026. Un giratoire de 20 m de diamètre est prévu. Luttange est propriétaire de la voie communale menant à CapFun et sera sollicitée à hauteur de ¼ des travaux estimés à 800 k€. Volstroff participerait à hauteur de 50%. Ces travaux sont inscrits au budget 2026 du département. A suivre.
23. Rétrocession de voirie de la rue de Terlange. Le 17/02/2026, TERRALIA a déposé une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du permis d'aménager du lotissement rue de Terlange. Accompagné du service instructeur de Cattenom, nous avons effectué un contrôle le 25/03/2026. A la suite de ce contrôle, une mise en demeure a été adressée à TERRALIA qui a 9 mois pour régulariser.
24. Affaire MORHAIN – DELACHAUX. Un échange de terrain a été réalisé en 2014 entre la commune et Yves MORHAIN concernant le chemin d'accès à la ferme Ste Eugénie. Cet échange a été contesté par Marie DELACHAUX, propriétaire de la forêt voisine. Elle a obtenu gain de cause et la commune est condamnée à verser à Yves MORHAIN 50% des indemnités destinées à Marie DELACHAUX, soit environ 25 k€. La commune a fait appel. Une audience était prévue le 13/03/2026 et, suite au décès de l'avocate de Yves MORHAIN, est reportée au 13/07/2026.
25. Baromètre sécurité. La gendarmerie a transmis la situation de février et tire le signal d'alarme devant l'augmentation du nombre d'accidents.
26. Tirage au sort pour le jury d'assises. Chaque année, la préfecture organise un tirage au sort parmi les électeurs pour déterminer la composition du jury d'assises qui peut être convoqué. Luttange fait partie d'un groupe de 6 communes parmi lesquelles 24 personnes sont tirées au sort le 2 juin prochain.
27. Conseil d'école du 09/02/2026. Les effectifs seront en forte hausse à la rentrée prochaine : +10 élèves à 119 élèves, avec de plus une projection à 130 élèves en 2027.
28. Organisation de la mini-ferme. Suite à l'appel à volontaires, une réunion s'est tenue en mairie le 04/03/2026. Après le départ de Soazig PHILIPPOT, Virginie BOLZAN pilotera la mini-ferme. Les bénévoles accueillent aussi 1 nouveau membre. Un extincteur a été donné à la mini ferme. Besoin de 2 cages-trappes.
29. Formation des élus. Philippe GRESSEL présente les possibilités de formation pour les élus. Les conseillers intéressés sont appelés à se manifester.
30. Infos CCAM : composition du conseil communautaire. Arnaud SPET est réélu président de la CCAM, avec 15 vice-présidents. Le maire de Luttange est vice-président en charge de l'énergie.
31. Infos syndicats intercommunaux : SISCODIPE, gymnase de Kédange, SIDEET. Jean ZORDAN, maire de Valmestroff est élu président du SISCODIPE. Anna OUCHENE,

adjointe à Buding, est élue présidente du syndicat du gymnase de Kédange et Paul-André BAUER est élu président du SIDEET.

32. Barbecue du 19 juin. Recensement des présents.

33. Référent « espèces à enjeu pour l'espèce humaine » : Denis PIERRAT est volontaire.

34. Lutte contre les frelons asiatiques. La CCAM proposera de fournir entre 5 et 15 pièges à frelons asiatiques aux communes volontaires, avec un référent. Michel ROUSSELOT est volontaire.

35. Doléances recueillies par les élues :

Un lampadaire défaillant chemin de Budange, des tilleuls à élaguer chemin de Budange.

Eclairage la nuit : certains aimeraient rallumer.

La poubelle à l'angle de la rue de la forêt et de la cerisaie est endommagée.

Pas de poubelles sur l'arboretum.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point « Rénovation énergétique de l'école maternelle ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point n°11 à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Karine MARTIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Karine MARTIN secrétaire de séance.

2. Délégation de l'organisation de festivités aux associations.

La SACEM, en partenariat avec l'association des maires de France (AMF), offre la possibilité aux communes de moins de 2000 habitants de faire une déclaration annuelle de ses manifestations permettant de minorer la redevance. Le forfait SACEM s'élèvera cette année à 285, 48 € et la SPRE à 63.38 € pour 6 événements. Seules certaines manifestations peuvent être prises en compte. Il y a lieu de déléguer l'organisation de certaines manifestations aux associations. Ces dernières n'auront donc pas de SACEM à payer.

La diffusion de musique dans le cadre scolaire et périscolaire revient à 69.10 €.

Le maire propose de déléguer les manifestations suivantes :

- La fête patronale des 4 et 5 juillet à AFR Creignes et Fassenottes,
- La kermesse des écoles du 26 juin à l'APEEL.

La commune organisera pour sa part :

- 3 jeudis de l'été entre le 9 juillet et le 27 août,
- La nuit des châteaux le 16 octobre,
- La diffusion de musique dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de souscrire à ce forfait, après validation de la prise en compte par la SACEM, et valide ces délégations de manifestations.

3. Finances : subventions aux associations 2026.

La commission animations – services - associations s’est réunie le 31/03/2025 et a analysé les demandes des associations et de l’école.

Participation communale aux actions de l'école :

La commission prendra position sur cette participation lors du conseil du 25/06/2026.

Subventions aux associations :

Sur la base des dossiers de demandes de subventions des associations luttangeoises, et dans la limite d'une enveloppe globale de 10k€, la commission propose d'attribuer les subventions suivantes :

- USL Foot : 1400€
- Tonic Club : 1200€
- Amis du château : 1000€
- APEEL : 1400€
- AFR Creignes & Fassenottes : 1800€
- BLR Hand : 1500€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 800€
- Amicale Luttangeoise : toilettes sèches financées par la commune (1100 €), y compris une avance de 200 € sur la subvention 2027.
- LPO : 300€ (bon d’achat de matériel)

Pour rappel les subventions sont établies sur la base des critères pondérés suivant :

- Nombre d'adhérents avec bonus pour adhérents luttangeois
- Nbr d'activités régulières
- Nbr de manifestations annuelles
- Actions en faveur des jeunes, des personnes âgées
- gestion financière
- Mise à disposition ou pas d'infrastructure par la commune
- Contribution au rayonnement de Luttange

Le montant total des subventions aux associations pour leur fonctionnement est de 9300€.

La subvention communale de participation à la fête patronale est de 3000 €.

Paul-André BAUER et Karine MARTIN ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces attributions de subventions qui seront versées en avril.

4. Désignation des membres de la commission communale de chasse (1 titulaire et 1 suppléant.

Pour les départements de droit local, le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires. Le droit de chasse est loué par la commune, pour une durée de neuf ans. Les baux en cours ont débuté le 2 février 2024 pour s'achever le 1er février 2033 inclus.

La procédure de location a eu lieu conformément aux conditions du cahier des charges type. Ce règlement a été arrêté par le préfet.

Une des composantes de la procédure est la commission communale consultative de chasse (4C). Elle est composée de :

- Maire, qui préside
- 2 conseillers municipaux
- lieutenant de louveterie,
- office français de la biodiversité
- office national des forêts
- chambre d'agriculture
- centre régional de la propriété forestière
- direction départementale des territoires
- fédération départementale des chasseurs
- fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Denis PIERRAT et Raoul BAUER membres de la commission communale consultative de chasse.

5. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMIVU de la fourrière du Jolibois.

La commune a adhéré en 2023 à la fourrière du JOLIBOIS à Moineville.

La cotisation annuelle s'élève à 1.08 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Virginie BOLZAN déléguée titulaire et Sylvia BELLOMO-CHIEU déléguée suppléante de la commune de Luttange au SMIVU de la fourrière du Jolibois.

6. Délégués aux commissions de la CCAM.

La CCAM ouvre ses commissions aux conseillers municipaux avec un titulaire et un suppléant possibles par commune. Les conseillers municipaux ont été sollicités.

La commune de Luttange propose donc de participer aux commissions de la CCAM avec la représentation suivante :

	titulaire	suppléant
1/ C°Finances		
2/ C°Environnement Energie/Paysages	BAUER Paul-André (VP)	
3/ C°Gestion des déchets		
4/ C°Mobilité, Transports et Travailleurs Frontaliers	PIERRAT Denis	
5/ C°Tourisme, valorisation des pistes cyclables et Sentiers de randonnée	MARTIN Karine	BAUER Paul-André
6/ C°Travaux, Infrastructures, patrimoine et Gens du voyage	DANIS Marc	
7/ C°Chantiers d'insertion et Cohésion Sociale	MARTIN Karine	
8/ C°Habitat, Stratégie foncière, Urbanisme et numérique	BAUER Paul-André	
9/ C°Site du Moulin de Buding, animation du territoire et associations	MARTIN Karine	
10/ C°Développement économique, Zones d'activité, Commerce, Artisanat, FME/PMI	VELVERT Martial	
11/ C°Agriculture et Forêt		

Philippe GRESSEL souhaite rejoindre la commission finances et Martial VELVERT souhaite être suppléant sur la commission Moulin de Buding, animation du territoire et associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces délégations aux commissions de la CCAM.

7. Représentant de la commune de Luttange à la convention territoriale globale (CTG).

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire de l'Arc Mosellan. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon communautaire entre la CAF de la Moselle, la Communauté de Communes, les communes du territoire bénéficiant d'une subvention de la CAF et la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine (MSA). La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires permettant de définir des orientations stratégiques et d'élaborer un plan d'actions.

La CTG actuelle a été signée en 2022 pour une période de 4 ans, les réflexions relatives à son renouvellement sont en cours pour la période 2027-2032.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la Collectivité, en partenariat avec les services de la CAF de la Moselle et un Comité de Pilotage.

Il est proposé que ce Comité de Pilotage soit composé par :

- Le/la Vice-présidente en charge de l'action sociale,
- Un représentant élu de chaque commune bénéficiant d'un subventionnement de la CAF de la Moselle (Bertrange, Bousse, Buding, Distroff, Guénange, Kédange-sur-Canner, Luttange, Metzervisse, Rurange-lès-Thionville, Stuckange et Volstroff),
- Un représentant du Syndicat de la Magnascole
- Le directeur du Centre Social Louise Michel,
- Un représentant des associations ayant la gestion des périscolaires (PEP Lor'Est et Eaux vives),
- Les partenaires institutionnels : CAF – PMI – MSA,
- Les chargés de coopération CTG.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Karine MARTIN représentante de la commune de LUTTANGE à la convention territoriale globale (CTG).

8. Validation des entreprises retenues pour le projet de plantation des parcelles 13 et 14 de la forêt communale.

Les parcelles 13 et 14 de la forêt communale ont été victimes de l'attaque des scolytes sur les épicéas et ceux-ci ont été abattus.

Une opportunité de reboisement s'est présentée avec un financement important de France Nation Verte.

L'ONF (Office National des Forêts) a été retenue pour une mission d'assistance (2200 €) pour l'élaboration et le suivi du dossier d'aide.

Sur la parcelle 13, il s'agit de planter 2.97 ha et sur la parcelle 14 0.42 ha, avec 4650 plants (3200 chênes sessiles, 800 châtaigniers et 650 pins laricio de Calabre) et de clôturer.

L'opération, dont le coût était estimé à 46 188 €, est subventionnée à 86% et le reste à charge pour la commune s'élèverait à 6416 €, à prévoir sur les exercices 2026 et 2027.

L'appel d'offre a été lancé le 30/01/2026 et les entreprises devaient répondre pour le 23/02/2026.

Après analyses des offres et propositions de l'ONF, l'entreprise KIEFFER a été retenue pour les travaux de broyage et travail de sol (9864.50 € HT) et l'entreprise NAUDET pour la fourniture et pose de clôture (15238 € HT) et la fourniture et mise en place de plants (14 143 € HT). Les offres sont conformes aux estimations. Les travaux devraient débuter en juillet par la pose des clôtures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de l'ONF et charge le maire de passer les ordres de service.

9. Détermination des durées d'amortissement des travaux du réseau de chaleur.

Considérant que l'amortissement contribue à la sincérité des comptes, qu'il est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource d'autofinancement pour leur renouvellement ; ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et type de bien ou catégories de bien.

Considérant que les durées d'amortissement sont proposées à partir du 1^{er} octobre 2023.

Les catégories d'immobilisation et les durées en année seraient les suivantes :

Catégories d'immobilisation	Durée d'amortissement en années
Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 1000 €	1 an
Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
Concessions et droits similaires	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Constructions - Bâtiments	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Autres constructions : bâtiments légers, abris	15 ans
Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	20 ans
Installations, matériels et outillages techniques à caractère spécifique	12 ans
Agencements et aménagements de matériel et outillage industriel	20 ans
Matériel de transport : engins de travaux publics, véhicules, bennes à ordures ménagères	8 ans
Véhicules légers	8 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Installations, matériels et outillage techniques Chaudières	40 ans
Constructions/Aménagements de constructions liés à la chaudière Biomasse	15 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces catégories et ces durées d'amortissement.

10. Décision modificative n°1.

Le SIDEET a contrôlé le paiement des contributions eaux pluviales dûes par les communes. Les titres ont bien été émis, mais la commune de Luttange n'a pas payé les échéances de 2022 à 2025, sans relance des finances publiques chargées du recouvrement. Ces retards sont maintenant payés, mais le chapitre 65 est impacté plus que prévu.

Cette dépense de fonctionnement supplémentaire est compensée par les revenus des immeubles plus élevés que prévu et par une annulation de mandat, recette non prévue.

En outre, la révision du PLU a été omise au moment de l'élaboration du budget, ainsi que la subvention de la CCAM correspondante. Il faut aussi prévoir le remboursement d'un trop perçu de FCTVA. Ces dépenses d'investissement supplémentaires sont compensées par le FCTVA supérieur à celui prévu et par une réduction des opérations non individualisées.

Le tableau ci-dessous récapitule les éléments ci-dessus :

SECTION FONCTIONNEMENT					
chapitre / compte	recette / dépense	libellé	budget primitif	décision modificative	budget modifié
65	dépense	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 082,00 €	30 000,00 €	150 082,00 €
65561	dépense	Contrib fonds compens. ch. territoriales	17 500,00 €	30 000,00 €	47 500,00 €
75	recette	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 000,00 €	15 000,00 €	140 000,00 €
752	recette	revenus des immeubles	110 000,00 €	15 000,00 €	125 000,00 €
77	recette	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
773	recette	mandats annulés	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
chapitre / compte	recette / dépense	libellé	budget primitif	décision modificative	budget modifié
20	dépense	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €	33 000,00 €	37 000,00 €
2031	dépense	frais d'études	4 000,00 €	33 000,00 €	37 000,00 €
10	dépense	DOTATIONS AUX RESERVES	0,00 €	5 525,00 €	5 525,00 €
102292	dépense	reversement FCTVA indument perçu	0,00 €	5 525,00 €	5 525,00 €
13	recette	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	539 734,00 €	17 030,00 €	556 764,00 €
1328	recette	CCAM	0,00 €	17 030,00 €	17 030,00 €
					0,00 €
21	dépense	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	68 000,00 €	-11 495,00 €	56 505,00 €
2116	dépense	bois et forêts	52 000,00 €	-11 495,00 €	40 505,00 €
10	recette	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	606 112,18 €	10 000,00 €	616 112,18 €
10222	recette	FCTVA	190 000,00 €	10 000,00 €	200 000,00 €
					0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative n°1.

11. Rénovation énergétique de l'école maternelle.

Comme prévu dans le programme électoral, le maire propose de lancer la rénovation énergétique de l'école maternelle en prenant comme base l'étude MATEC de janvier 2026 présentée en séance.

Le plan de financement pourrait être le suivant et serait susceptible d'être ajusté :

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES 15%	38 088 €	FOND VERT	87 602 €
		REGION	87 602 €
MISE EN CONFORMITE PMR	30 500 €		
TRAVAUX DE RENOVATION	55 220 €	AUTOFINANCEMENT	119 139 €
TRAVAUX DE REDUCTION DE CONSOMMA	168 200 €		
TVA	58 402 €	FCTVA	56 066 €
TOTAL	350 410 €		350 410 €

Le maire propose également de solliciter un bureau d'études pour obtenir une étude thermique préalable aux demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le lancement de la rénovation énergétique du bâtiment de l'école maternelle,

- Charge le maire de faire toutes les demandes de subventions,
- Charge la commission travaux – cadre de vie – sécurité de choisir le bureau d'études thermiques.

Fin de conseil à 22h36

Prochain conseil : le 25 juin